

# Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS 2017-13, 2017-14, 2017-15 ET 2017-16

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2017-13 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation.*
- Règlement 2017-14 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation.*
- Règlement 2017-15 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignon rue Saint-Denis, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation.*
- Règlement 2017-16 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation.*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 18 décembre 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1<sup>er</sup> janvier 2018** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 21 décembre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx